

2025

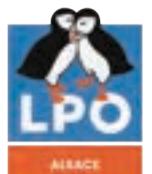
Diagnostic Trame verte et bleue

Piémont des Vosges

Châtenois



Agir pour
la biodiversité



alsace.lpo.fr

Présentation.....2

Les espaces naturels.....5

Les éléments du SRCE.....7

La fragmentation du territoire....9

Les réseaux écologiques.....11

La biodiversité.....13

La faune.....14

La flore.....16

Les habitats.....17

À éviter.....19

Déclinaisons locales et perspectives.....20

ANNEXES

Fiches Propositions

Fiches Actions

La LPO et la TVB

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) – Alsace est une association à but non lucratif qui a pour objet d’agir pour l’oiseau, la faune sauvage, la nature et l’Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité. Son activité s’articule autour de 4 grandes missions : protection des espèces, protection des espaces, éducation et sensibilisation, et le secours à la faune sauvage en détresse.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une politique qui a pour objectif de réduire la perte de la biodiversité, en maintenant et en reconstituant un réseau de milieux favorables pour que les espèces animales et végétales puissent accomplir leur cycle de vie. Elle s’appuie sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui cartographie les éléments tels que les Réservoirs de Biodiversité (RB) et les Corridors Écologiques (CE) les reliant.

La Trame Verte se divise en 3 sous-trames principales : arborée (haie, bois, bosquets, etc), herbacée (prairies, bandes herbeuses, etc), et cultivée (champs, vignes, etc).

La Trame Bleue quant à elle est formée des éléments en lien avec l’eau tels que les cours d’eau, canaux, fossés, plans d’eau, étangs, mares, et les zones humides.

Dans ce contexte, la LPO a réalisé un diagnostic de la TVB sur le territoire de la commune de Châtenois. Il pourra servir à l’élaboration de projets communaux plus précis à l’avenir. La commune pourra alors solliciter l’outil de l’Appel à Projet Trame Verte et Bleue en son nom ou en collaboration avec d’autres collectivités ou acteurs locaux.

Appel à Projet Trame Verte et Bleue : <https://www.grandest.fr/appel-a-projet/appel-a-projets-trame-verte-et-bleue-grand-est/>





Présentation

Contexte géographique

Située à l'Ouest de Sélestat, au débouché des deux vallées de Villé et de la Lièpvrette, la commune de Châtenois s'étend sur une surface de 1457 ha, à cheval sur le massif vosgien et la plaine du Rhin supérieur, entre 176 m et 525 m d'altitude. La commune comptait 4235 habitants en 2021.

D'Ouest en Est, le paysage s'étend sur une langue de presque 7 km de long, et comporte quatre entités naturelles que sont la forêt avec le massif des Vosges méridionales, les prairies le long des rivières et zones humides, les collines sous-vosgiennes avec le vignoble, et quelques cultures céréalières en plaine.

Les deux cours d'eau de la Vallée de Villé et de la Vallée de la Lièpvrette se rejoignent sur le territoire de Châtenois. Le Giessen, ruisseau majeur de la Vallée de Villé, rejoint La Lièpvrette au Nord de l'intersection routière menant aux deux vallées.

L'autoroute A35 et en parallèle la route des vins (D35) traversent le territoire de Châtenois du Nord au Sud. La N59 traverse la commune d'Est-Ouest pour bifurquer vers les deux vallées au Nord de la commune.

D'un point de vue administratif, Châtenois est rattaché à l'arrondissement de Sélestat-Erstein, et à la Communauté de Communes de Sélestat.

Contexte historique

L'histoire récente du territoire, depuis son appropriation humaine, a vu la transformation du paysage de plaine en terres agricoles de grandes cultures, de prairies et de vignes sur le piémont. La forêt sur les flancs des montagnes a été plus ou moins exploitée selon les besoins et les périodes. Des villages, dont celui de Châtenois, se sont implantés au pied de celles-ci.

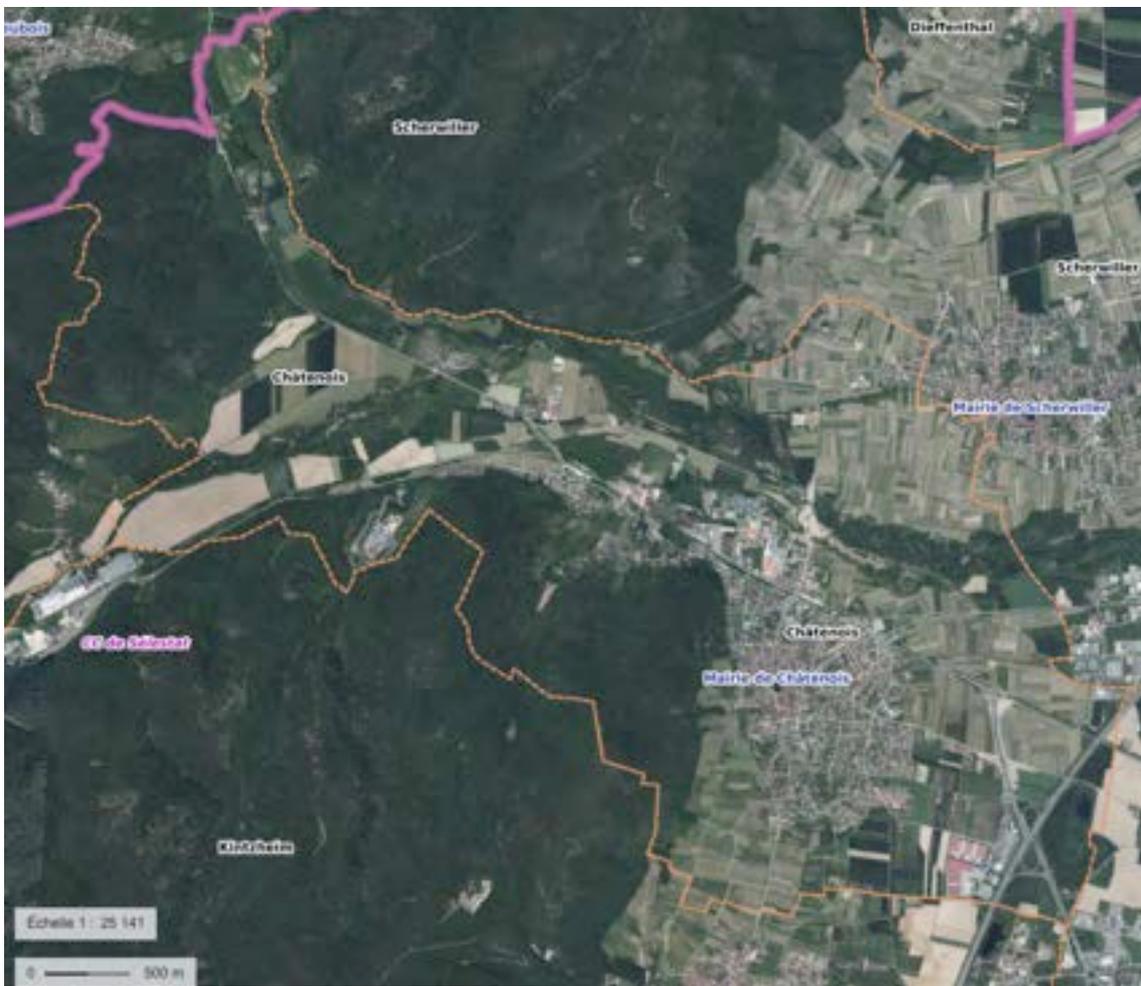
Le massif des Vosges centrales était couvert par la forêt au XVIII^e siècle, mais beaucoup plus clairsemé avec de nombreuses clairières. Les massifs forestiers étaient moins étendus, souvent traités en taillis, mais depuis quelques années certaines zones ont été laissées en friche entraînant une fermeture du paysage, comme les pentes du Hahnenberg par exemple.

Les photographies aériennes des années 1950 révèlent la présence de nombreuses petites parcelles cultivées avec différentes cultures. La taille des parcelles agricoles de l'époque a depuis augmenté et elles sont majoritairement cultivées avec de la vigne sur le piémont. En plaine, les anciens pâturages communaux sont aujourd'hui occupés par des infrastructures de transport, une zone d'activité et quelques cultures céréalières.





Carte 3 : Orthophotographie des années 1950 (géoportail)



Carte 4 : Orthophotographie actuelle (géoportail)

Les espaces naturels

1 LES ESPACES PROTÉGÉS

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), un espace protégé est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». La désignation des espaces naturels protégés est une composante majeure des stratégies de protection et de gestion du patrimoine naturel, traduit par les différents outils de protection disponibles.

Aucun espace protégé n'est présent sur le ban communal. En revanche, Châtenois est liée à 2 sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) par les corridors CN12 et C168.

Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation) sont liées à la conservation des types d'habitats et des espèces animales et

végétales d'intérêt patrimonial.

Les ZPS (Zone de Protection Spéciale) sont des zones importantes pour la conservation des oiseaux.

ZSC N° FR4201797 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin », qui protège notamment les dernières forêts alluviales de la vallée du Rhin.

ZPS N°FR4212813 « Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin », qui protège la zone humide de la plaine d'Alsace avec une mosaïque d'habitats remarquables et une faune et une flore de grande valeur patrimoniale. La vaste zone humide du Ried Bas-Rhin est notamment utilisée par une grande diversité d'oiseaux en migration mais également en période de reproduction.

2 LES ZONES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

Trois Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont présentes sur le secteur d'étude. Les ZNIEFF de type 1 correspondent aux zones les plus remarquables en biodiversité, tandis que les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels peu modifiés, favorables à de nombreuses espèces.

Châtenois est directement concernée par :

ZNIEFF de type 1 N°420030432 « Cours, boisements et prairies humides de la Lièpvrette et du Giessen de Lièpvre à Châtenois » sur la partie Nord-Ouest du territoire. Cette ZNIEFF suit le Giessen, et deux de ses affluents, le Muehlbach et la Lièpvrette, avec leurs milieux associés.

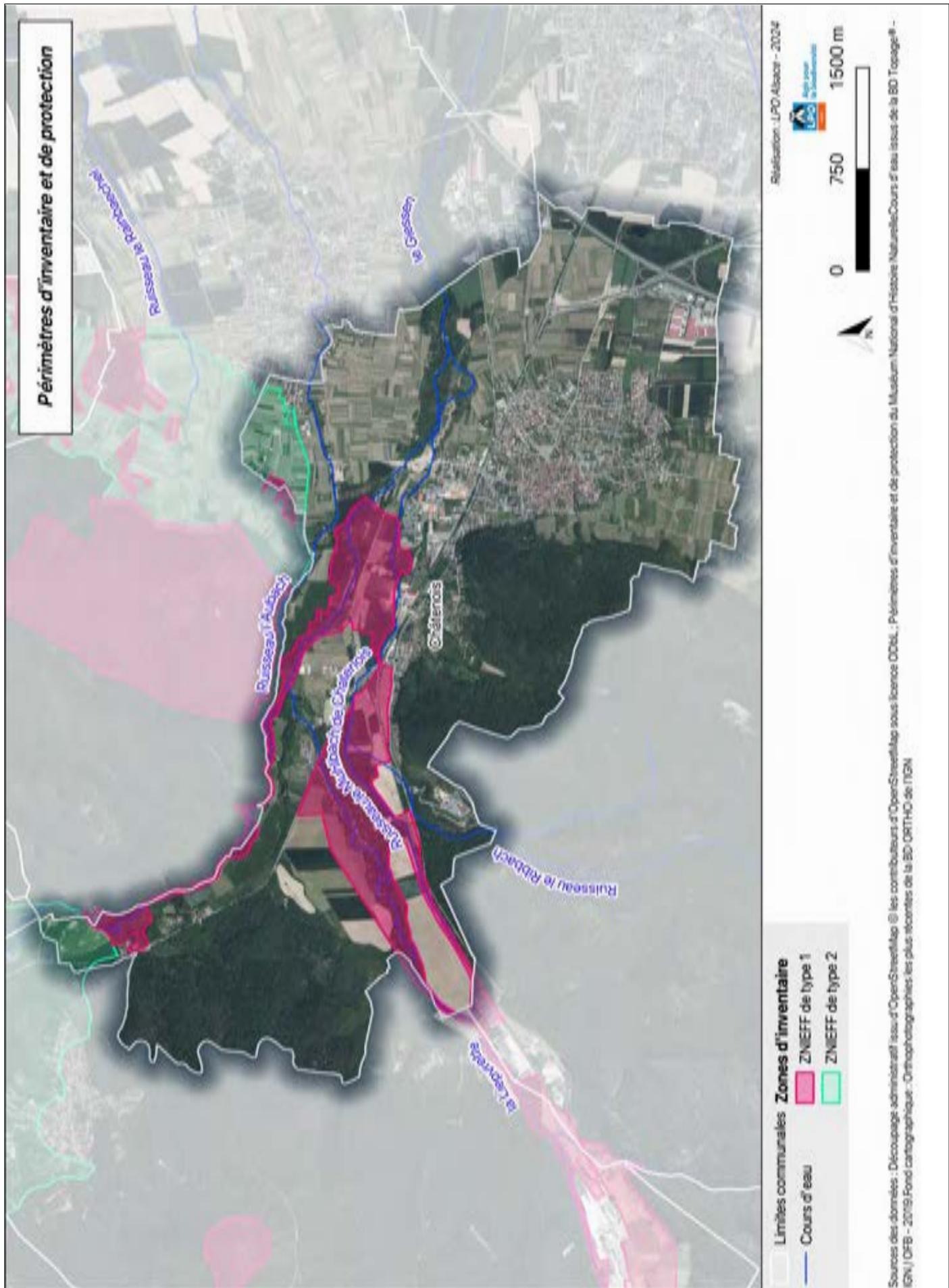
La ripisylve est quasi continue sur les trois cours d'eau, constituée d'un cordon d'aulnaie à frêne avec des zones élargies formant des forêts galeries fraîches.

Les prairies humides inondables présentent une diversité floristique remarquable avec, entre autres, deux espèces protégées en Alsace, l'Oenanthe à feuilles de peucedan et le Scorzonère humble. Ces prairies abritent également deux papillons protégés, à savoir l'Azuré des paluds et l'Azuré de la sanguisorbe. Sur les secteurs de friches humides ou au sein de ces prairies, un autre papillon protégé, le Cuivré des marais, dont la chenille se nourrit d'oseilles sauvages, est bien présent.

ZNIEFF de type 2 N° 420030442 « Collines du piémont vosgien de Barr à Scherwiller » sur une petite partie au Nord de la commune à la limite avec Scherwiller.

Elle comprend un ensemble de collines calcaires sous-vosgiennes. La vigne domine largement ce secteur, seules quelques friches, vergers et prairies subsistent du fait de l'extension des cultures. Ces coteaux bien exposés abritent une faune et flore riche typique des collines calcaires. Sur le secteur, 33 espèces déterminantes sont signalées. Parmi elles, le Léopard vert est la plus emblématique de ces milieux. Le caractère remarquable de la zone est lié aux milieux secondaires que sont les friches, les lambeaux de pelouses, les murets en pierres sèches et murgers. L'expansion de la vigne et l'abandon des zones de vergers et prairies ont fait fortement régresser les espèces typiques de ces collines.

ZNIEFF de type 2 N°420030407 « Prairies du Val de Villé ». Cette ZNIEFF concerne une prairie située à l'extrême Nord-Ouest du ban communal, le long du Giessen. Elle englobe les prairies humides de fauche et de pâturage, abritant notamment des populations d'Azurés des Paluds et de la sanguisorbe, espèces de papillons menacées faisant l'objet d'un Plan National d'Action. Le Giessen dont l'eau est de bonne qualité et la ripisylve globalement constituée d'aulnaie-frénaie est également ciblée dans cette ZNIEFF.



Les éléments du SRCE

1 LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

La commune est directement concernée par le réservoir « **Les Vallées du Giessen et de la Lièpvrette** » (RB52). D'une surface de 600 ha, il suit les cours d'eau du Giessen et de la Lièpvrette avec leurs milieux humides. Il longe la limite communale avec Scherwiller à l'Ouest et revêt une importance pour les espèces des cours d'eau, des milieux forestiers ou ouverts et des prairies humides. Les espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat y ont été recensées telles que le Lézard vert, la Noctule de Leisler, le Chat sauvage, le Lynx boréal et l'Azuré des paluds et de la sanguisorbe.

Le réservoir « **Massif de l'Ortenbourg et coteaux** » (RB53), d'une surface de 2400 ha est divisé en 2 parties. Au Nord de la commune, il

couvre deux secteurs forestiers avec des zones alluviales et boisements humides. Il revêt une importance pour les espèces des milieux forestiers comme le Lézard vert, la Coronelle lisse et le Lynx boréal. Ce réservoir est fonctionnel, mais il est important de préserver le boisement humide situé dans le vignoble.

Châtenois est également connectée au « **Ried Centre Alsace** » (RB46) plus à l'Est par les corridors C166, C167 et C168. Ce réservoir très étendu (13000 ha) revêt une importance particulière pour les espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts humides et pour les espèces qui y ont été recensées telles que le Sonneur à ventre jaune, la Noctule de Leisler, le Chat forestier, l'Hypolaïs icterine, l'Agrion de Mercure, l'Azuré des paluds, le Criquet des roseaux ou l'Écrevisse à pieds blancs. Les routes départementales fragmentent le territoire et les milieux sont menacés de disparition sous la pression agricole et l'urbanisme.

2 LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les réservoirs de biodiversité sont reliés par des corridors écologiques. Ils permettent la circulation des animaux entre les réservoirs et la diffusion des plantes. Ils sont essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité.

La commune est concernée par 3 corridors régionaux :

Il s'agit de corridors reliant le Giessen avec le Ried de type milieu forestier, milieu ouvert humide et prairie permettant le déplacement des espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat, telles que l'Azuré des paluds, l'Azuré de la sanguisorbe, le Tarier des prés et le chat sauvage.

Le corridor **C167** relie le RB52 avec le réservoir du Ried Centre Alsace RB46. Il est constitué par le Giessen, serpentant au sein de milieux forestiers rivulaires, et de quelques milieux ouverts humides et prairies. D'après le SRCE, ce corridor est à préserver.

Le corridor **C168** relie le RB52 au RB46 Ried Centre Alsace à travers une mosaïque paysagère constitué de prairies, pâturages et vergers

au Sud de la commune et le corridor **C166** relie le RB53 avec RB4 Ried Centre Alsace au Nord de la commune en suivant l'Aubach. D'après le SRCE, ces deux corridors sont dans un état fonctionnel non satisfaisant et sont de ce fait à restaurer.

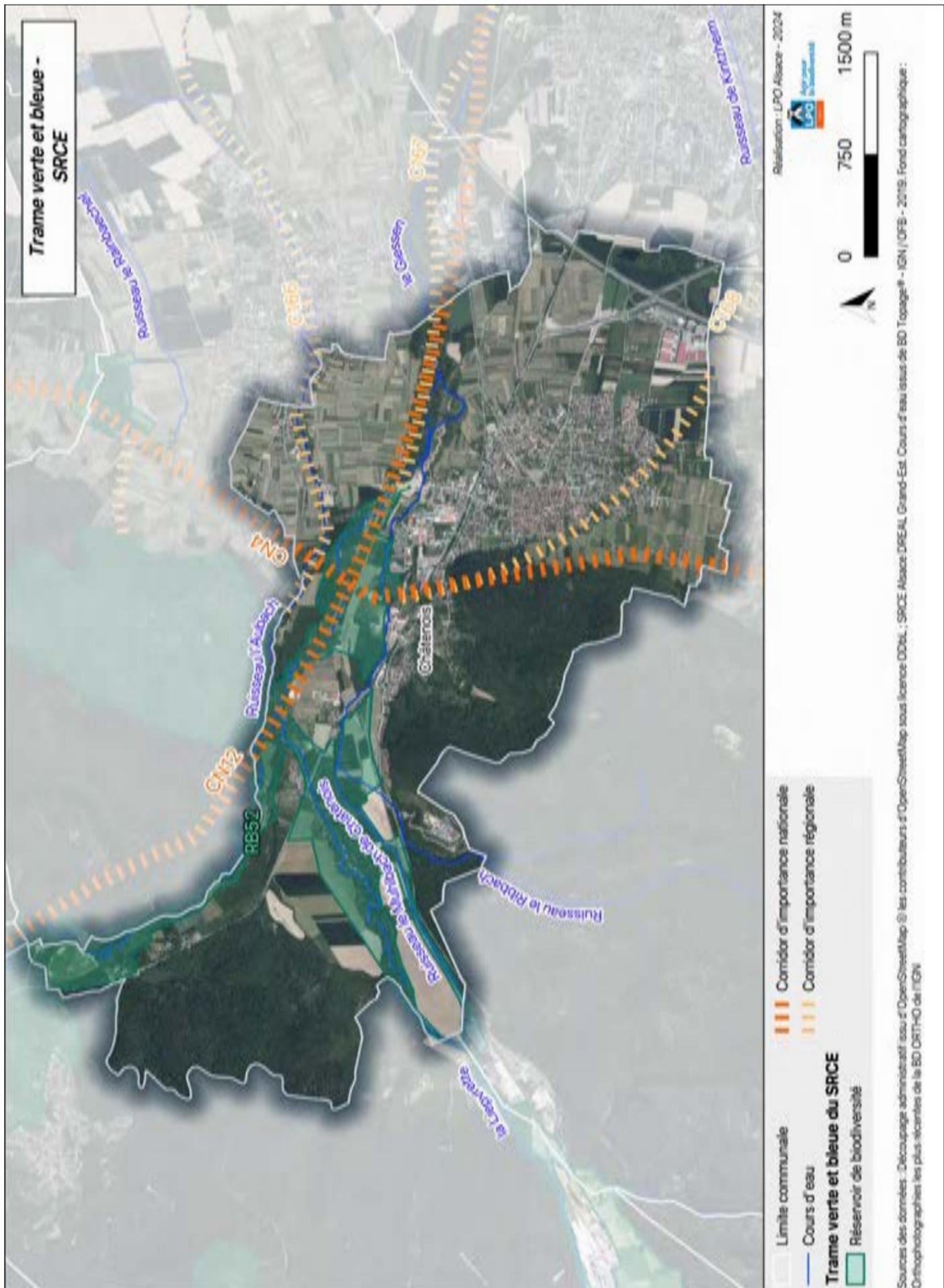
De même, la commune se trouve sur le corridor d'intérêt national **CN12 « Vosges moyennes, Vallée du Giessen et Ried Centre Alsace »**, reliant la Lorraine et l'Allemagne selon un axe Est-Ouest. Il est composé de divers habitats tels que les cours d'eau Vosgiens, les milieux alluviaux, les prairies et milieux agricoles extensifs, ainsi que les forêts de montagne et de plaine.

La commune est également concernée par le corridor d'intérêt national **CN4 « Piémont vosgien et Collines sous-Vosgiennes »** qui relie l'Allemagne et la Franche Comté selon un axe Nord-Sud.

Il est composé principalement de milieux thermophiles (pelouses, forêts, lisière, talus, murets...), ainsi que les milieux rocheux et falaises thermophiles (pelouses, forêts, lisières, talus, murets...), ainsi que les milieux rocheux et falaises.



Le Giessen avec son ban alluvionnaire et ses berges colonisées par du Robinier faux-acacia



La fragmentation du territoire

1 L'ESPACE URBAIN

Les zones urbanisées représentent environ 13% sur le ban de Châtenois, en intégrant les zones industrielles et les réseaux de communication. Au cours des dernières décennies, le village s'est progressivement étendu le long des axes de circulation, avec des lotissements composés de maisons individuelles entourées de jardins. Avec la création de la zone d'activités du Sulzfeld au Nord, une zone logistique à côté de l'autoroute A35 et un centre d'enfouissement sur le versant Ouest du Rotenberg, la surface urbanisée a été multipliée par quatre depuis les années 1950.

La présence de jardins entourant les habitations complète la trame verte. Ces espaces sont également de potentiels sites accueillants pour la faune sauvage à condition que les espaces verts soient

entretenus de manière écologique (éviter les pelouses rases, les plantes exotiques, les produits toxiques...). La zone d'activité du Sulzfeld comporte également des espaces verts, sous forme de prairies, de haies, d'arbres isolés, qui peuvent constituer des corridors en « pas japonais », avec une gestion extensive.

L'éclairage public et toutes les sources de lumière domestique peuvent également avoir un impact non négligeable sur la faune, en désorientant les animaux nocturnes. On parle de **trame noire**, définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux, dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

2 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le territoire est traversé par l'autoroute A35 et en parallèle par la route des vins (D35) du Nord au Sud. Les deux axes présentent une barrière importante pour les déplacements de la faune entre le piémont et la plaine. En plus, l'échangeur d'autoroute entre Sélestat et Châtenois divise la zone en quatre et empêche tout déplacement de la faune dans ce secteur.

La commune se situe au débouché des deux vallées à l'intersection de la N59 et la D424 engendrant ainsi un trafic dense au Nord de la commune et rendant les déplacements Nord-Sud impossibles pour les animaux. Le tracé du contournement, prévu pour fluidifier le trafic passe par des zones humides sensibles entre le Giessen et le Muehlbach et contribue à détériorer ces milieux.

La ligne de train de Sélestat-Lièpvre longe la N59 et augmente le risque de collision avec la faune.

Au total, 62 données d'animaux morts à cause d'infrastructures de transport ont été renseignées sur le territoire entre 2010 et 2023, dont une majorité de Blaireaux européens, de Renards roux, de Fouines, et de Hérissons d'Europe. C'est le cas également d'une Effraie des clochers en 1982.

A noter que ces données sont une sous-estimation de l'impact réel des routes. Beaucoup d'animaux accidentés n'étant pas saisi dans la base de données Faune Alsace.

3 LES OBSTACLES SUR LES COURS D'EAU

Le Giessen, ruisseau majeur de la Vallée de Villé, rejoint La Lièpvrette au Nord de l'intersection routière menant dans les deux vallées. Le Muehlbach, un petit ruisseau canalisé le long la voie verte au Sud de la Lièpvrette parcourt ensuite le paysage librement en parallèle au Giessen avant de le rejoindre dans l'Eichwaeldele. Le ruisseau Aubach constitue la limite Nord du territoire sur une petite zone avant d'entrer dans Scherwiller.

Ces cours d'eau jouent un rôle important pour la continuité écologique aquatique. Ils sont cependant fragmentés par un nombre non négligeable d'ouvrages (seuils, passages busés,

vannes...) pouvant constituer un obstacle physique pour certains organismes aquatiques, qui n'ont alors plus accès à certains tronçons du réseau hydrographique, de manière permanente ou dans certaines conditions de débit.

Les obstacles présentés ici sont issus du Référentiel National des Obstacles à l'Écoulement (ROE) développé par l'Agence Française de la Biodiversité mis à jour régulièrement.

Au total, 15 obstacles (seuils en rivière, buses...) à la continuité écologique ont été répertoriés sur les cours d'eau de la commune.

Les réseaux écologiques

La trame verte et bleue se décompose en sous-trames (ou réseaux):

- La **sous-trame arborée** se compose des forêts, bois bosquets, haies et arbres isolés.
- La **sous-trame herbacée** se compose des prairies, pâtures, friches, bandes et chemins enherbés.

• La **sous-trame aquatique et humide** se compose des plans d'eau, étangs, mares, cours d'eau, fossés, zones humides et roselières.

• La **sous-trame agricole** se compose des cultures écologiques, agroforesterie, jachères et zones refuges.

La sous-trame arborée

La sous-trame arborée, très diversifiée, est composée de trois massifs qui font la jonction entre la Plaine d'Alsace et les Vosges. C'est une forêt dominée par les feuillus de chênaie-charmaie et chênaie-hêtraie associés localement au douglas et à l'épicéa qui s'étend sur environ 35% du ban communal.

Le vignoble et les zones de culture sont relativement pauvres en éléments arborés, tels que les haies, les arbustes et les arbres isolés. Néanmoins, quelques vergers sont disséminés au sein de ces deux milieux. Par ailleurs, les ripisylves le long des cours d'eau constituent des corridors arborés essentiels qui structurent le paysage. Dans plusieurs secteurs, le Robinier faux-acacia domine ces ripisylves.



La sous-trame herbacée

Le réseau herbacé qui représente environ 9% du territoire, est le plus étendu à l'Ouest du village. Il est composé essentiellement de prairies le long des cours d'eau notamment entre le Giessen et la Lièpvrette. Les autres prairies sont dispersées autour du village, à l'interface avec les vignes et les cultures. Les prairies sont ainsi plus ou moins humides selon les secteurs.

Les bandes enherbées le long des fossés humides et les vergers de la commune, viennent également compléter la sous-trame herbacée. La Renouée du Japon est par endroits largement dominante aux abords du Giessen et de la Lièpvrette formant des peuplements monospécifiques.



La sous-trame aquatique et humide

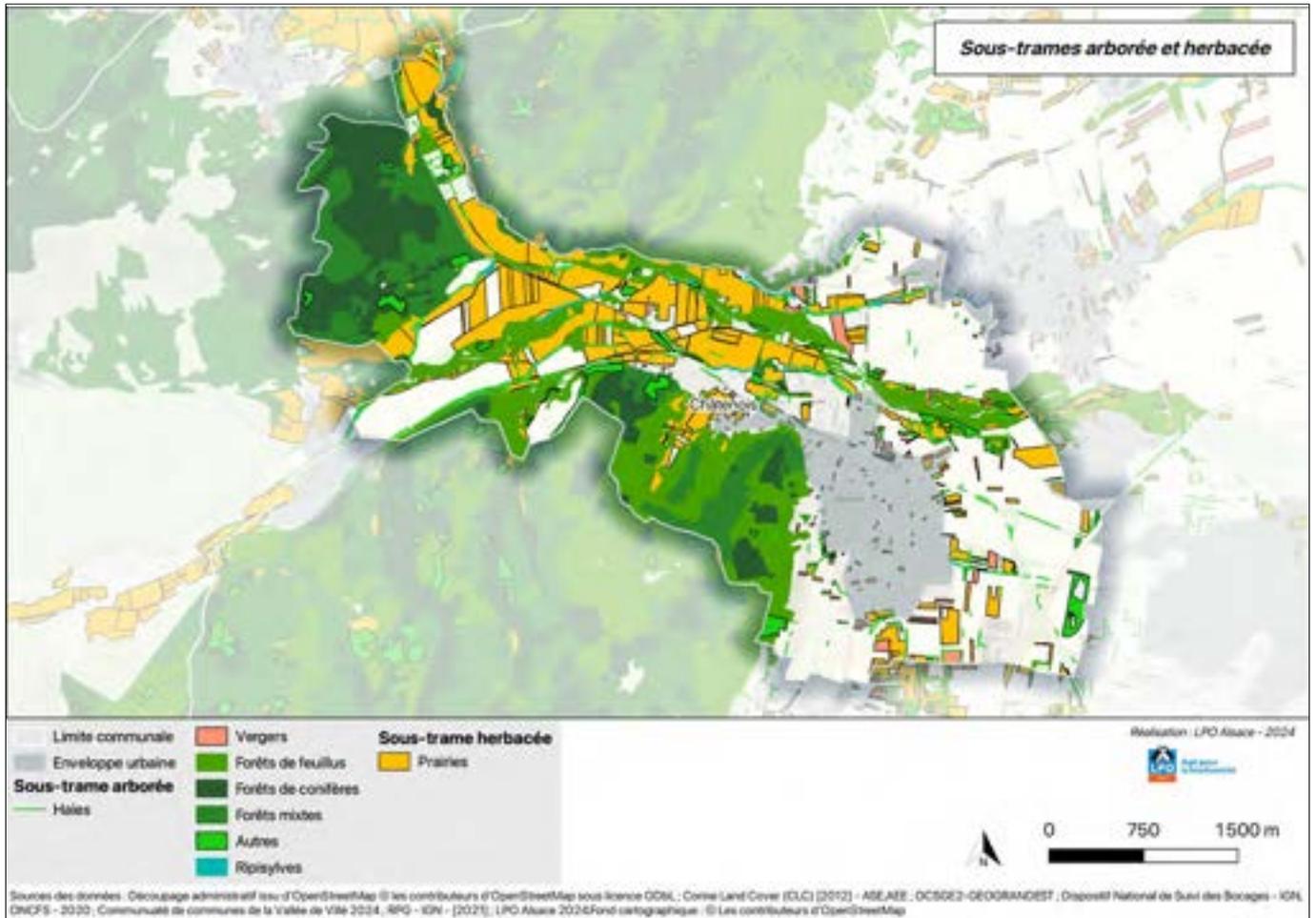
La sous-trame aquatique et humide est particulièrement bien développée, avec les deux cours d'eau principaux, le Giessen et la Lièpvrette, ainsi que plusieurs ruisseaux tels que le Muhlbach, l'Aubach et le Ribbach. Les prairies adjacentes sont généralement humides, favorisant une biodiversité riche. De plus, plusieurs mares et plans d'eau se trouvent sur la commune, souvent situés le long des cours d'eau.



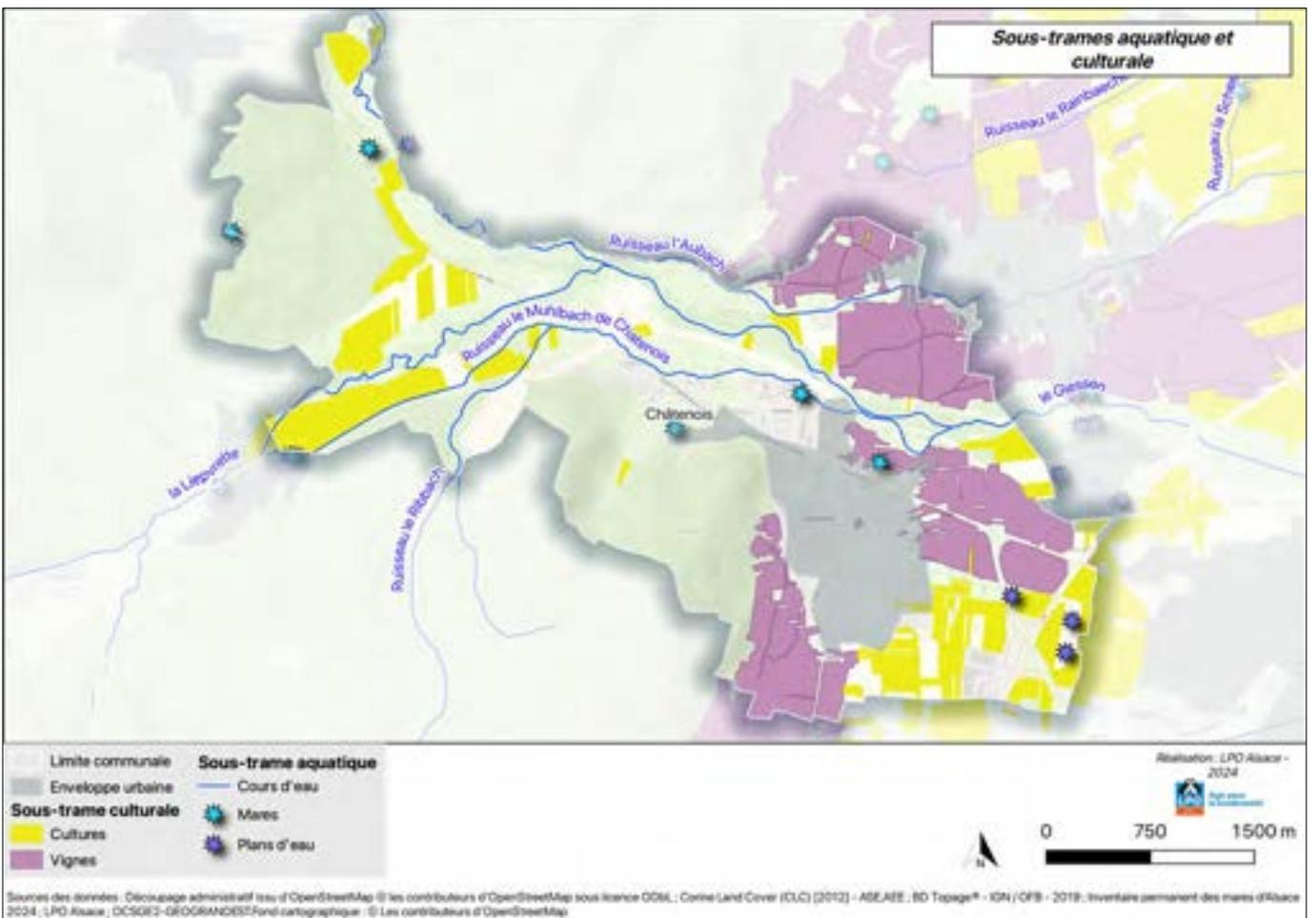
La sous-trame agricole

La sous-trame culturale est bien représentée sur le territoire, dominée par la vigne qui entoure le village de part et d'autre. Elle se compose essentiellement de céréales (maïs et blé) avec assez peu d'éléments paysagers. Les interrangs et les chemins enherbés dans le vignoble et la plaine agricole forment un réseau herbacé liant les différentes zones. Les quelques friches et fourrés de premiers stades constituent des relais de végétation herbacée de type « pas japonais ».





Carte 8 : Sous-trames arborée et herbacée



Carte 9 : Sous-trame aquatique et culturelle

1 ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants et leurs interactions et s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la diversité des écosystèmes. La biodiversité ne concerne pas seulement les espèces ou les espaces rares et/ou menacés mais aussi celles et ceux considérés comme ordinaires ou communs.

Catégories Liste Rouge Alsace

Les espèces dites menacées sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace et/ou de France et/ou d'Europe mis en place par l'UICN. Elles sont catégorisées en trois niveaux : « en danger critique », « en danger » ou « vulnérable » selon leur état de conservation et la dynamique de leurs populations. D'autres sont qualifiées de « quasi-menacées » quand d'autres encore sont qualifiées de « disparues » sur un territoire ou mondialement. Cette méthode est appliquée au niveau régional, national et international.

Statut de protection

Certaines espèces mentionnées dans les tableaux bénéficient d'un statu de protection conformément aux textes législatifs suivants :

- **Directive Oiseaux** : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les espèces mentionnées à l'Annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat (désignation de Zones de protection spéciales ZPS), afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- **Convention de Berne** : convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Les espèces de l'Annexe 2 sont strictement protégées.

• **Convention de Bonn** : convention du 1/11/1983 relative à la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage.

• **Législation française** : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009. L'article 3 regroupe les espèces strictement protégées et précise que les sites de reproduction et de repos de ces espèces sont également protégés. Fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.

Indice de nidification pour les oiseaux

Pour les oiseaux, il est essentiel de distinguer les espèces nicheuses de celles de passage ou en hivernage. Les espèces nicheuses reflètent la qualité des milieux favorisant leur reproduction. Les oiseaux de passage ou en hivernage recherchent nourriture et repos, nécessitant des ressources adaptées. D'autres ne font que traverser sans s'arrêter.

Les indices de nidification permettent d'établir trois niveaux en fonction de l'observation : nidification possible, probable ou certaine. Sont considérées comme nicheuses, les espèces ayant un code de nidification probable ou certaine.

Pression d'observation

Les tableaux suivants présentent qu'un échantillon de la faune et de la flore locale, en mettant en avant les espèces menacées de la liste rouge d'Alsace. Ces listes ne sont donc pas exhaustives concernant la biodiversité présente sur la commune. De plus, certains groupes n'ont pas été inventoriés car nécessitant des compétences (champignons, mousses, insectes etc.) ou des techniques spécialisées (chiroptères, poissons, etc.).

D'où viennent les données ?

La majorité des données présentées dans ce document provient du réseau de l'Office des DONnées NATuralistes du Grand-Est (ODONAT Grand-Est) réunissant, en Alsace, les observations des naturalistes salariés et bénévoles des associations suivantes : Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) pour les mammifères ; Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace) pour les oiseaux ; BUFO pour les amphibiens et reptiles ; IMAGO pour les insectes ; Société Botanique d'Alsace (SBA) pour la flore.

Ces données sont complétées par celles de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar pour les mollusques et par celles du Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) pour la flore. Enfin, des inventaires complémentaires ont été effectués par la LPO Alsace pour différents groupes taxonomiques dans le cadre du projet.

Rappel sur la propriété des données du réseau ODONAT Grand Est :

Les informations, observations et, le cas échéant, les données mises en forme, transmises par ODONAT au mandant sont la propriété des associations dont elles sont issues. Celles-ci consentent un droit d'usage au mandant dans le cadre exclusif de l'objet précisé à l'article 1 de la convention liant le mandant à ODONAT.

Les représentations de ces données, tableaux, graphiques, cartes, indicateurs, agrégations, dont ODONAT Grand Est en est l'auteur sont la propriété d'ODONAT Grand Est, qui consent un droit d'usage au mandant dans un cadre précis.

L'usage des informations transmises par le réseau ODONAT Grand Est est autorisé pour la publication dans des rapports confidentiels, imprimés en nombre limité, et destinés au seul mandant et à son (ses) éventuel(s) commanditaire(s). Dans le cas d'une mise à disposition au public ou à un tiers de ces rapports, un rappel sur la propriété et le droit d'usage de ces informations, par exemple sous forme d'une copie du présent article de la convention, doit figurer nettement dans les rapports.

Toutes autres utilisations, reproduction, diffusion, réutilisation des données pour un autre projet et cession à des tiers sont interdites, sauf autorisation expresse.

Le mandant est tenu de citer de façon appropriée la source des données, c'est-à-dire : en faisant clairement figurer le nom des associations gestionnaires, en particulier lors de la citation des observations ; en faisant clairement figurer le nom Réseau ODONAT Grand Est en particulier lors de toute utilisation de données mises en forme. Enfin, le mandant transmettra à ODONAT Grand Est un exemplaire de la partie de son rapport incluant les données fournies par le réseau.

2

LA FAUNE

Au total, **305 espèces de la faune** ont été répertoriées sur la commune. Elles concernent 18 groupes taxonomiques : amphibiens, araignées, gastéropodes, mammifères, oiseaux, reptiles, poissons ainsi que plusieurs groupes d'insectes (coléoptères, diptères, hyménoptères, araignées, mantes, odonates,

orthoptères, papillons de jour, papillons de nuit et punaises et cigales).

Parmi les oiseaux, 134 espèces ont été identifiées dont 50 sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés d'Alsace.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation	Indice le plus élevé de nidification
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Disparue	2015	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Disparue	2023	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	En danger critique d'extinction	1997	Possible
Gélinotte des bois	<i>Tetrastes bonasia</i>	En danger critique d'extinction	1995	Possible
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	En danger critique d'extinction	2023	
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	En danger critique d'extinction	1993	
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	En danger critique d'extinction	2017	
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	En danger critique d'extinction	2024	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	En danger critique d'extinction	2020	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	En danger	2023	Possible
Tarier des prés	<i>Saricola rubetra</i>	En danger	2014	Certaine
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	En danger	2023	Probable
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	En danger	2018	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Vulnérable	2021	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Vulnérable	2022	Certaine
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Vulnérable	2014	Possible
Harle bièvre	<i>Meergus merganser</i>	Vulnérable	2023	Probable
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Vulnérable	2023	Probable
Bruant proyer	<i>Emberiza calandria</i>	Vulnérable	2022	
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Vulnérable	2023	Probable
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Vulnérable	2023	Possible
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Vulnérable	1998	Probable
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Vulnérable	2020	
Bondrée apivore	<i>Pennis apivorus</i>	Vulnérable	2019	Possible
Hypolaïs polyglotte	<i>Hypolaïs polyglotta</i>	Vulnérable	2022	Probable
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Vulnérable	2021	Possible
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Vulnérable	2021	Possible
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Vulnérable	1995	Probable
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Vulnérable	2021	Possible
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Vulnérable	2022	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Vulnérable	2023	Probable
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Quasi-menacée	2023	
Caillie des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Quasi-menacée	2010	Possible
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Bouveuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Quasi-menacée	2022	Probable
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	Quasi-menacée	2023	Probable
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	Quasi-menacée	2021	Certaine
Fauvette babillarde	<i>Curtus curtus</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Quasi-menacée	2023	Possible
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Quasi-menacée	2014	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Quasi-menacée	2023	Certaine
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Quasi-menacée	2019	Possible
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Quasi-menacée	2023	Probable
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Quasi-menacée	2021	Probable
Tortol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Quasi-menacée	2023	Certaine
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Quasi-menacée	2021	Certaine

Oiseaux observés sur la commune et classés sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés

Parmi les autres espèces, 27 mammifères, 6 reptiles, 13 orthoptères, 61 papillons, 18 odonates, 4 araignées, 5 amphibiens, 6 mollusques, 26 coléoptères, 2 espèces d'hyménoptère, 2 espèces de punaises

une espèce de diptère, une espèce de cigale et la mante religieuse ont été répertoriées sur la commune, dont 17 sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Mammifères			
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Quasi-menacée	2021
Mustela putorius	<i>Putois d'Europe</i>	Quasi-menacée	2015
Oryctolagus cuniculus	<i>Lapin de garenne</i>	Quasi-menacée	2019
Amphibiens			
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Quasi-menacée	2022
Reptiles			
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	En danger	2019
Orthoptères			
Oedipode algue-marine	<i>Sphingonotus caeruleus</i>	Quasi-menacée	2012
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i>	Quasi-menacée	2005
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Quasi-menacée	2005
Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus dorsatus</i>	Quasi-menacée	2018
Papillons de jour			
Azuré de la sanguisorbe	<i>Phengaris teleus</i>	Vulnérable	2019
Azuré des paluds	<i>Phengaris nausithous</i>	Vulnérable	2019
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Quasi-menacée	2011
Silène	<i>Brintesia circe</i>	Quasi-menacée	2019
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	Quasi-menacée	2019
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	Quasi-menacée	2019
Odonates			
Agriion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Vulnérable	2011
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	Quasi-menacée	2005

Autres espèces observés sur la commune et classés sur la liste rouge des espèces menacées

Autrefois, le territoire de Châtenois abritait une faune diversifiée dont une part est inféodée aux milieux aquatiques et humides. Ceux-ci s'étant raréfiés et fragmentés en raison de l'urbanisation croissante et du changement des pratiques agricoles, ces espèces sont en diminution et certaines, comme le Vanneau huppé ou le Tarier des prés, ont d'ores et déjà disparu du territoire. D'autres espèces, encore présentes, comme le Cincle plongeur ou le Crapaud calamite nécessitent de protéger ces milieux, notamment en

favorisant la présence du castor pour recréer une dynamique dans les cours d'eau.

Le Lézard à deux raies, historiquement présent sur la commune, nécessite sa prise en compte dans la gestion des lisières forestières et des haies ainsi que dans les pratiques agricoles dans le vignoble. L'Ephippigère des vignes, une sauterelle qui est liée au vignoble, a quant à elle déjà disparu de la commune.



Le Cincle plongeur

Le Cincle plongeur, un oiseau brun et blanc de la taille d'un merle, vit à proximité des rivières où il plonge à la recherche de nourriture. Le nid du cincle est une construction bombée avec une entrée tournée vers le bas. Il se trouve généralement en surplomb de l'eau, dans une anfruosité difficile d'accès. Les berges du Giessen et de la Lièpvrette peuvent être favorable à sa présence. © Florian Girardin



Le Lézard à deux raies

Le Lézard à deux raies est l'espèce de reptile autochtone la plus rare et la plus menacée d'Alsace. Inféodée aux collines sous-vosgiennes, cette espèce se répartit sur quelques reliquats de pelouses sèches, de fruticées et de vieux murs sur l'Ortenbourg, proche de la commune. © Cathy Zell



L'Azuré de la sanguisorbe

L'Azuré de la sanguisorbe est un petit papillon qui dépend des fourmis pour son développement. La femelle fécondée pond ses œufs en les insérant dans les fleurs de sanguisorbe sur les prairies humides sur la commune. Les chenilles gagnent le sol et sont emportées par les fourmis dans leur couvain où elles s'y nourrissent en mangeant les larves de fourmis.

© Alexandre Goncalves

3

LA FLORE

Au total, **553 espèces de la flore** ont été répertoriées sur la commune avec 3 groupes taxonomiques, (plantes à fleurs, fougères et bryophytes) dont 17 inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace.

Certaines espèces qui n'ont plus été observées depuis longtemps peuvent revenir si les conditions leurs sont favorables.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Orchis sureau	<i>Doctylorhiza sambucina</i>	En danger	?
Gagée des prés	<i>Gagea pratensis</i>	En danger	2017
Ratoncule minime	<i>Myosurus minimus</i>	En danger	2012
Oenanthe à feuilles de peucedan	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	En danger	2012
Buis commun	<i>Buxus sempervirens</i>	En danger	2009
Polygale du calcaire	<i>Polygala calcarea</i>	Vulnérable	2006
Scorsonère des prés	<i>Scorzonera humilis</i>	Vulnérable	2012
Vulpie queue-d'écureuil	<i>Vulpia bromoides</i>	Vulnérable	2016
Orchis brûlé	<i>Neotinea ustulata</i>	Vulnérable	2006
Scrofulaire aquatique	<i>Scrophularia auriculata</i>	Vulnérable	1990
Pavot argémone	<i>Papaver argemone</i>	Vulnérable	2016
Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i>	Quasi-menacée	2022
Herbe aux poux	<i>Actaea spicata</i>	Quasi-menacée	1982
Gagée velue	<i>Gagea villosa</i>	Quasi-menacée	2018
Muscari en grappe	<i>Muscari botryoides</i>	Quasi-menacée	2012
Trèfle strié	<i>Trifolium striatum</i>	Quasi-menacée	2016
Cresson des Pyrénées	<i>Rorippa pyrenaica</i>	Quasi-menacée	2016

Inventaire de la flore classée sur la liste rouge des espèces menacée

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Troscart des marais	<i>Triglochin palustris</i>	En danger	1876
Vesce fausse gesse	<i>Vicia lathyroides</i>	Vulnérable	1935
Potentille inclinée	<i>Potentilla inclinata</i>	Vulnérable	1876

Flore historique classée sur la liste rouge des espèces menacées

La flore de Châtenois, autrefois très riche, s'est appauvrie au cours des dernières décennies. La diversité floristique est étroitement liée aux pratiques liées à l'utilisation et à la gestion du territoire. La conversion des prairies en cultures annuelles et l'intensification des prairies restantes ainsi que le développement d'espèces invasives, sont les principales causes de la dégradation des habitats.

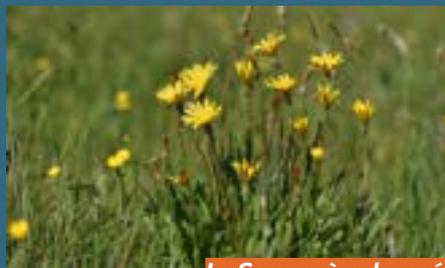
En forêt, la plantation en futaie régulière et dense limite le développement des espèces arbustives en sous-étage, tandis que l'absence de clairières et de lisières progressives réduit la richesse floristique. Dans le vignoble, seule une gestion écologique des interrangs et une fauche tardive des talus, des bandes enherbées et des fossés humides, permettent à la flore de s'épanouir.



L'Oenanthe à feuilles de peucedan

L'Oenanthe à feuilles de peucedan est une plante herbacée d'une hauteur de 40 à 80 cm avec des fleurs blanches en forme d'ombelles. Elle se trouve sur les prairies humides le long des cours d'eau.

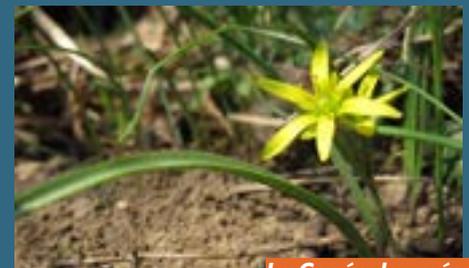
© Eric Brunissen



La Scorsonère des prés

La Scorsonère des prés est plante à fleurs jaunes d'une hauteur de 10 à 40 cm. Elle pousse dans des prairies humides, pauvres en nutriments.

© Hubert Jaeger



La Gagée des prés

La Gagée des prés est une petite plante à bulbe avec des fleurs jaunes formant une étoile. Elle pousse dans des rocailles dans les vignes ou dans les pâturages.

© Luc Dietrich - Cen Alsace

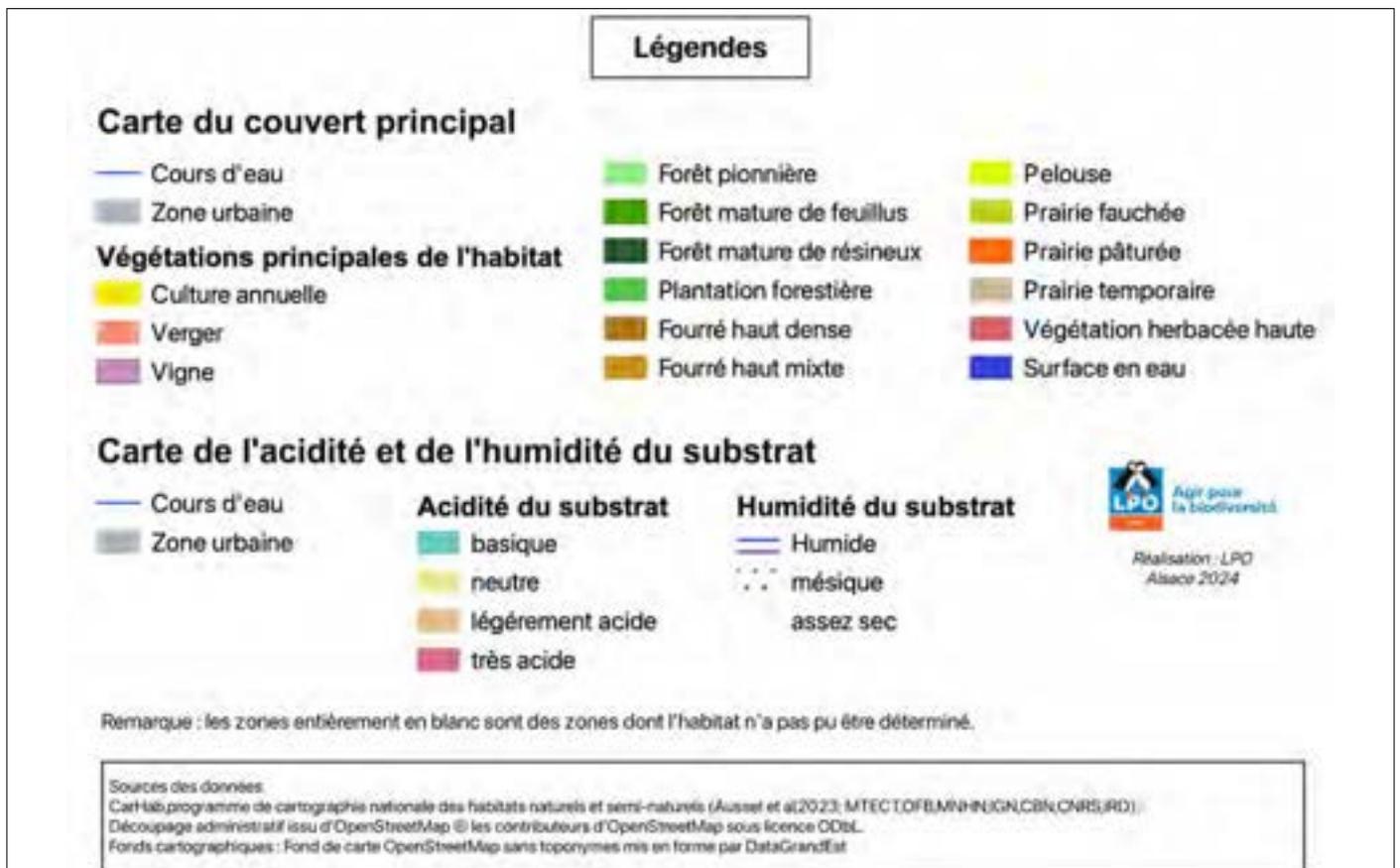
Les habitats de la commune de Châtenois sont de l'étage collinéen en situation subocéanique sous ombroclimat humide.

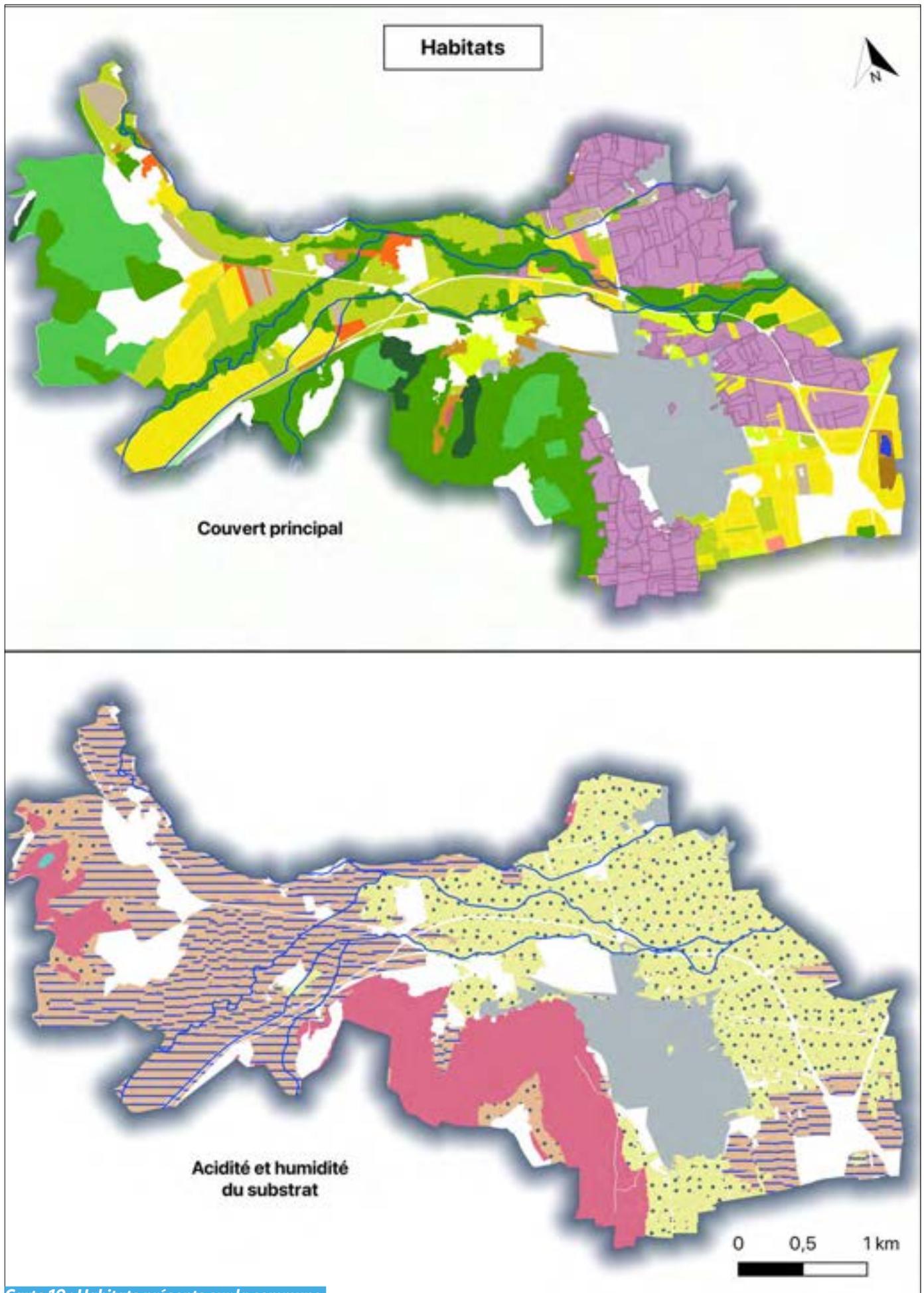
Sur les hauteurs de la commune (bas du Schlossberg et autour du Hahnenberg), on retrouve un substrat très acide et sec où prédominent les habitats forestiers, forêts matures de feuillus ou de résineux et plantations.

Les vallées du Giessen et de la Lièpvrette sont sur un sol légèrement acide et humide où on trouve majoritairement un couvert de type prairial ainsi que quelques cultures annuelles, des

vergers et un couvert forestier en ripisylve le long des cours d'eau. En aval, après la confluence, le substrat devient neutre et mésique tout comme dans la partie Est du ban communal, à l'exception d'une zone au Sud-Est, où l'on retrouve un substrat légèrement acide et humide.

Sur ce substrat, on retrouve un habitat prairial ou forestier le long du Giessen, de la vigne au Nord, Sud et Ouest de la zone urbaine (à noter des vignes sur un substrat acide à l'Est du Hahnenberg) et des cultures annuelles dans la zone Sud-Est.





Carte 10 : Habitats présents sur la commune



Verger traité avec du désherbant



Muret en pierres sèches, un habitat favorable à de nombreuses espèces, traité au désherbant

Déclinaisons locales et perspectives

Découpage du territoire

Afin de mieux comprendre les enjeux présents sur la commune, ils seront présentés selon les cinq entités paysagères identifiées sur la commune :

1. La forêt
2. Le vignoble
3. Les milieux aquatiques, humides et prairiaux
4. La zone agricole
5. La zone urbanisée

Ces entités ont été définies selon les habitats présents et le contexte paysager afin de faciliter la lecture du territoire mais ne sont pas de véritables entités biogéographiques à proprement parler.

Les perspectives

Les fiches propositions

Afin d'améliorer la qualité de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune, des propositions de gestion et d'amélioration favorables à la biodiversité sont réalisées au regard du contexte et des enjeux identifiés sur les différents secteurs.

Les fiches actions

Lorsqu'un projet est identifié, une fiche action est proposée, contenant les différents éléments liés à la réalisation de ce projet. Plusieurs options peuvent être proposées et ces fiches sont amenées à évoluer pour s'ajuster aux contraintes et aux attentes suite aux échanges avec les différents acteurs.

Les 4 fiches actions sont classées par ordre de priorité en fonction de l'importance du secteur pour la biodiversité sur la commune. Les critères permettant d'identifier ces propositions et actions se basent sur le potentiel écologique des sites, sans tenir compte de la propriété foncière des parcelles.

En complément

Les propositions faites dans les pages suivantes font référence aux documents généraux dans lesquels de nombreuses explications ainsi que des exemples sont fournis. Ces documents sont gratuits et téléchargeables aux liens suivants :

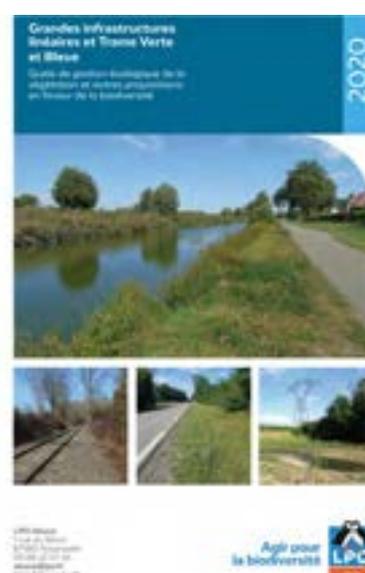
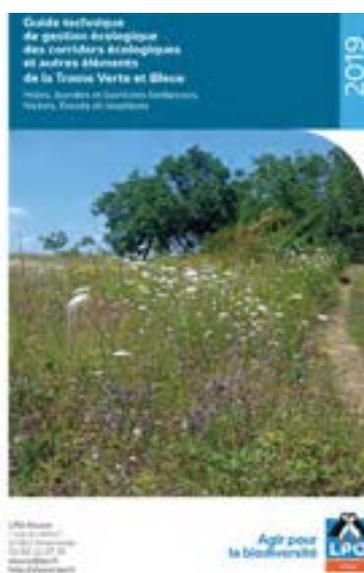
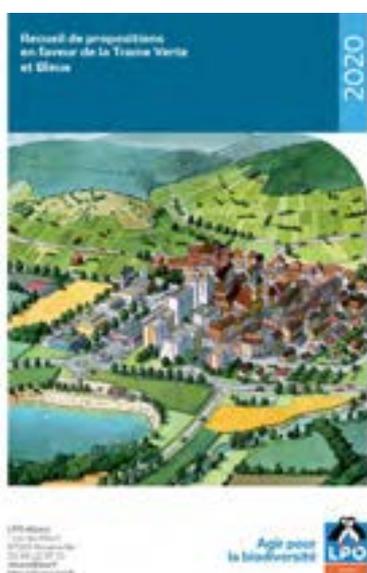
- BRUNISSEN E., 2020. Recueil de propositions en faveur de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace, 160p. [TVB Propositions générales 2020.pdf](#)

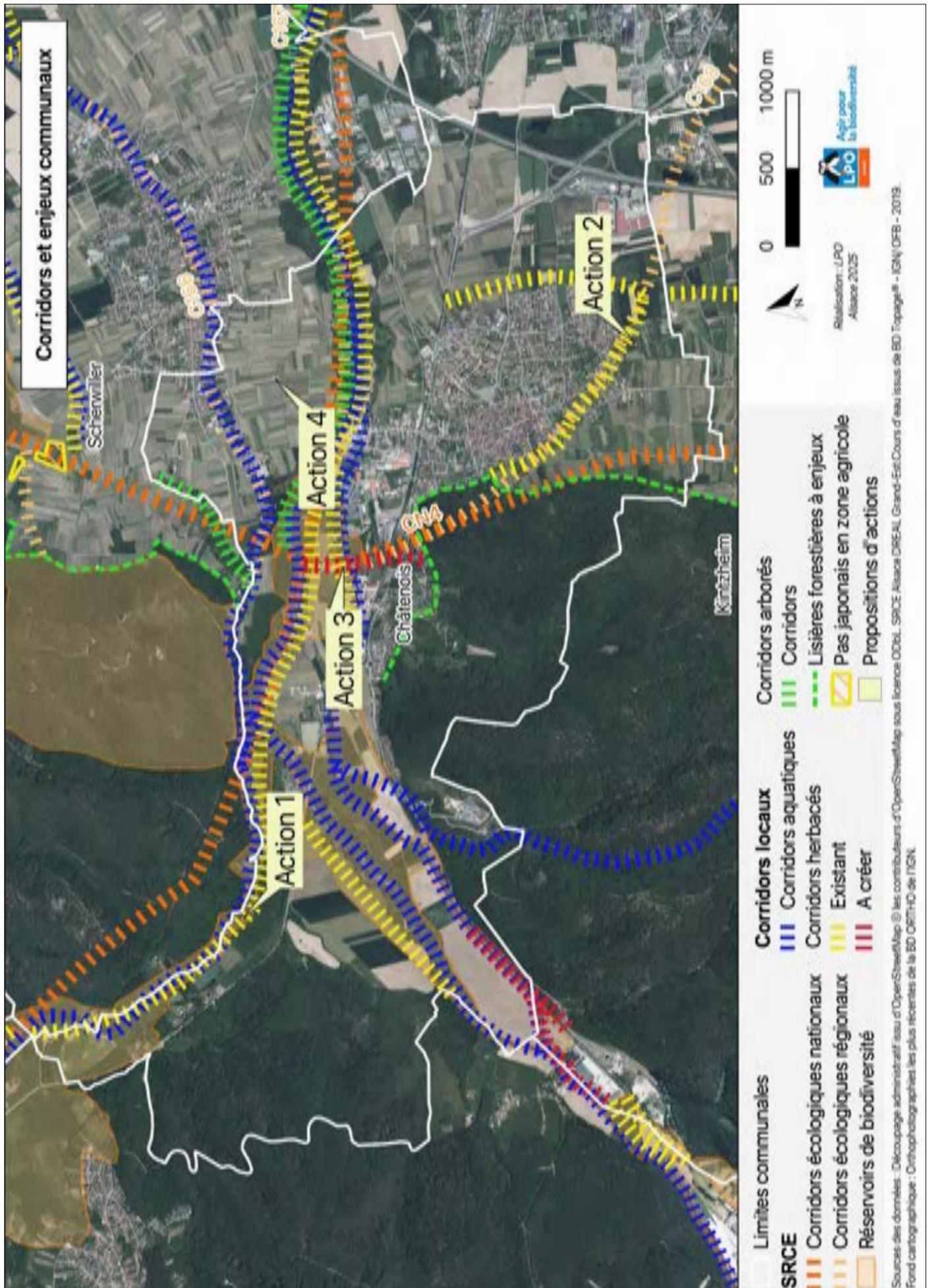
- BRUNISSEN E., 2019. Guide technique de gestion écologique des corridors écologiques et autres éléments de la TVB, AERM - DREAL Grand Est - Région Grand-Est - LPO Alsace : 64 p. [TVB Guide technique de gestion 2019.pdf](#)

- BRUNISSEN E., 2020. Grandes infrastructures linéaires et Trame Verte et Bleue. Guide de gestion écologique de la végétation et autres propositions en faveur de la biodiversité, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace : 125 p. [TVB et Grandes infrastructures linéaires 2020.pdf](#)

Les mesures en faveur de la TVB peuvent également être complétées par des actions plus ciblées, par exemple :

- Action « Nature en ville » avec les citoyens ;
- Action « Biodiversité dans les champs » avec les agriculteurs ;
- Action « Renaturation des cours d'eau » avec les acteurs concernés par la GEMAPI





FICHE PROPOSITION

La forêt

L'état actuel

La forêt se compose de plusieurs massifs s'élevant entre 220 et 530 mètres, formant une transition entre la Plaine d'Alsace et les Vosges. Les massifs du Hahnenberg et du Rotenberg, situés sur les premiers contreforts des Vosges, sont orientés à l'Ouest et à l'Est, présentant des conditions plutôt sèches avec le risque de pessières dépérissantes par des attaques de scolytes. En revanche, les massifs, exposés au Nord et à l'Est, bénéficient de caractéristiques climatiques plus typiques des vallées vosgiennes, comme la forêt du Dachsloeher au bas du versant de l'Altenberg. Dans l'ensemble, la forêt est relativement jeune, avec peu d'îlots de sénescence. Par endroit la lisière présente un aspect abrupt sans diversité de strates.

Les enjeux

La faune

La faune est assez commune avec des mammifères tels que le Cerf élaphe, le Sanglier et le Chevreuil européen, qui évoluent dans ce milieu forestier plus ou moins dense. D'autres mammifères comme l'Ecureuil roux, le Renard roux et le Blaireau européen, ainsi que divers mustélidés (Martres des pins, Fouine) sont également présents. Les oiseaux sont représentés par des espèces emblématiques telles que le Pic mar, le Pic cendré et l'Autour des palombes.

Les lisières de forêt du Hahnenberg et du Rotenberg constituent un habitat potentiellement idéal pour le Lézard à deux raies, qui a été observé pour la dernière fois sur la commune en 2019. Cependant, en raison de la fragmentation de son habitat causée par la D1059, les échanges avec les populations voisines sur le Massif de l'Ortenbourg (RB53) sont presque impossibles, ce qui réduit considérablement les chances de réinstallation de cette espèce.

La flore

La forêt est principalement dominée par des feuillus en futaie régulière ou irrégulière, notamment des chênaies-charmaies et des chênaies-hêtraies, qui sont localement associées au douglas et à l'épicéa.

On trouve également le sapin pectiné et le chêne pédonculé dans les stations fraîches, notamment au Dachsloeher, où l'on peut observer quelques reliques de pins sylvestres monumentaux et des sapins pectinés remarquables. Par ailleurs, une végétation humide se développe dans les anciennes carrières d'argile du Dachsloeher. Le sous-étage, composé d'espèces arborescentes et arbustives, est très peu représenté et les autres plantes sont assez communes. On peut par exemple observer la Luzule des forêts, la Stellaire des bois ou le Chèvrefeuille des bois. La Scrofulaire à oreillettes (classé vulnérable sur la liste rouge d'Alsace) a été répertorié la dernière fois en 1990 dans la forêt du Hahnenberg.

Les habitats et corridors locaux

La forêt de Châtenois peut offrir de nombreux habitats potentiels selon le type d'exploitation forestière qui y est menée. Les différents massifs forestiers sont fragmentés sur l'axe Nord-Sud par la D1059 et la D424 en direction de la Vallée de Villé, ainsi que sur l'axe Est-Ouest par la D1059 menant vers Lièpvre. Cette fragmentation pose un problème majeur pour la faune, et plus particulièrement pour le Lézard à deux raies dont la population sur le massif de l'Ortenbourg à Scherwiller ne peut pas s'étendre vers le Sud en direction de Châtenois.

Conclusion

La forêt de Châtenois fait état d'une fragmentation importante par la D1059 et la D424. Pour favoriser le retour du Lézard à deux raies et d'autres espèces sur son territoire, il est indispensable de reconnecter les massifs et de rendre les corridors CN4 et C168 fonctionnels par un écoduc sur ces routes.

Points forts à conserver	Perspectives
Biodiversité riche sur la zone humide du Dachsloeher	Préserver cette zone
Parcelles avec diverses expositions et différents niveaux d'humidité (habitats divers)	Préserver les ruisseaux et fossés humides
Points faibles à améliorer	Perspectives
Forêt jeune dans l'ensemble	Conserver des îlots de sénescence et des parcelles de libre évolution
Pessières dépérissantes	Création de clairières
Lisières de forêt tardives	Conserver un ourlet herbeux d'au moins 2 m en fauche tardive

L'état actuel

Les parcelles de vigne qui entourent le village intègrent quelques éléments paysagers, tels que des arbres, des haies et des friches. Les vergers situés à proximité forment une ceinture verte qui enrichit ce paysage. La gestion des interrangs entre les vignes varie d'une parcelle à l'autre, certaines étant soutenues par des murets en pierres sèches qui ont été traités avec des produits phytosanitaires.

Les interrangs et les chemins enherbés créent un réseau herbacé qui relie les différentes zones. De plus, les quelques patches herbacés présents dans les tournières, les zones de stockage, ainsi que les friches de premiers stades, constituent des relais de végétation herbacée de type « pas japonais ».

Les enjeux

La faune

À condition d'offrir des zones de refuge, le vignoble se distingue par une richesse herpétologique et entomologique liée aux habitats des coteaux xérophiles (sec et ensoleillé), comme le Lézard des murailles ou l'Orvet fragile par exemple. Le Lézard à deux raies, dont le vignoble d'Alsace représente l'une des stations les plus septentrionales, est présent sur l'Ortenbourg, proche de Châtenois. Cependant, il n'a pas été observé dans la commune depuis 2019. De même, l'Ephippigère des vignes, un orthoptère rare, a disparu sur la commune. En revanche, on peut encore apercevoir des orthoptères comme l'Œdipode turquoise et le Criquet mélodieux, ainsi que des oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts, tels que la Huppe fasciée, le Tarier pâtre, le Bruant zizi et la Linotte mélodieuse.

La flore

La flore est caractérisée par une diversité de plantes communes qui cohabitent avec les vignes. On trouve des herbes vivaces comme le Trèfle blanc, la Vipérine commune et le Pissenlit. L'Ail des vignes a été observé pour la dernière fois en 2011. Les

graminées (poacées), telles que la Fétuque rouge et le Ray-grass sont également courantes. Les haies et les bordures de parcelles peuvent abriter des espèces arbustives comme le Sureau noir, l'Aubépine à un style ou le Cornouiller sanguin. Le contexte du vignoble pourrait toutefois accueillir des espèces comme la Gagée des champs (2018) et d'autres plus rares comme par exemple la Tulipe des vignes, mais pour ce faire la gestion qui y est menée doit être adaptée.

Les habitats et corridors locaux

Le renforcement des éléments paysagers existants, notamment par la plantation d'arbres et de haies, pourrait considérablement améliorer les habitats présents dans le vignoble. Cela est particulièrement pertinent dans la partie Nord du village, à la limite avec Scherwiller, ainsi qu'à la lisière de la forêt au Sud du village. De plus, le corridor C166, qui longe l'Aubach, traverse également le vignoble, soulignant l'importance de maintenir un espace tampon exempt d'intrants phytosanitaires.

Cependant, la fragmentation des habitats demeure le principal obstacle à la dispersion des espèces. Il est essentiel que les corridors Nord-Sud, CN4 et C168, retrouvent leur fonctionnalité afin de faciliter le déplacement de la faune. Pour ce faire, la création d'un écoduc sur la D1059 est nécessaire, et il serait également pertinent d'étudier la possibilité d'un passage à l'Est du territoire, au niveau de l'autoroute A35.

Conclusion

Les vignes et vergers constituent des habitats favorables pour de nombreuses espèces dans la mesure où ils présentent des éléments paysagers et que leur gestion y est adaptée. Il est essentiel de préserver et de renforcer les prés-vergers, tout en intégrant des zones de refuge et des éléments arborés et arbustifs au sein du vignoble. La gestion différenciée du couvert herbacé peut également constituer un axe d'amélioration considérable. La fragmentation des habitats reste le principal obstacle à la dispersion des espèces.

Points forts à conserver	Perspectives
Les prés-vergers autour du village	Protéger, renforcer avec la plantation de fruitiers hautes tiges et appliquer une gestion écologique
Les murets en pierre sèches	Restaurer et renforcer avec la création de murets supplémentaires
Points faibles à améliorer	Perspectives
La disparition des haies, arbres isolés et bosquets	Renforcer les éléments paysagers dans le vignoble ⇒ Fiche action 4
La gestion des interrangs des vignes	Favoriser la gestion écologique
La gestion des murets en pierres sèches	Favoriser la gestion écologique
Le débroussaillage des talus	Laisser des zones refuges
La tonte régulière des bords des parcelles et chemins enherbés	Créer des bandes enherbées viticoles avec une gestion différenciée et fauche tardive (pas d'intervention entre le 15.3 et le 31.7)
Le broyage des sarments	Appliquer un broyage raisonné des sarments (soit immédiatement après la taille ou de Novembre à Février ou faire des tas de sarments en limite de parcelle pour créer des refuges)

FICHE PROPOSITION

Les milieux aquatiques, humides et prairiaux

L'état actuel

Les deux cours d'eau majeurs, le Giessen et la Lièpvrette, ainsi que plusieurs ruisseaux tels que le Muhlbach et l'Aubach, accompagnés de leur ripisylve, de zones humides et de prairies, font du territoire de Châtenois un véritable « carrefour naturel ». Ce lieu joue un rôle essentiel dans la connexion des milieux naturels entre eux et la connexion avec les réservoirs du Piémont et les espaces d'intérêts avoisinants via les corridors nationaux CN12 et CN4. Bien que les cours d'eau suivent globalement un parcours naturel, leur ripisylve est fortement envahie par des espèces invasives telles que le Robinier Faux-acacia, la Rénouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya. De plus, la circulation des poissons est entravée par de nombreux ouvrages. Les prairies, quant à elles, sont fragmentées par les routes, et leur exploitation est souvent trop intensive pour garantir une bonne diversité des espèces herbacées.

Les enjeux

La faune

Les cours d'eau du Giessen et de la Lièpvrette avec leurs prairies humides abritent une riche biodiversité. Les prairies humides entre le Giessen, le Ribbach et le Muhlbach offrent un habitat idéal pour de nombreuses espèces de papillons. Parmi eux, des espèces emblématiques comme le Damier de la Succise, le Silène, les Azurés de la sanguisorbe et des paluds.

La flore

Les ripisylves étendues du Giessen et de la Lièpvrette, ainsi que dans une moindre mesure, celles de l'Aubach et du Muhlbach, constituent des corridors arborés dans le paysage, caractérisés par des aulnaies-frênaies. Dans plusieurs secteurs de la ripisylve le Robinier faux-acacia domine et la Rénouée du Japon est omniprésente. Pour lutter contre ces espèces invasives, il serait bénéfique d'élargir la zone de pâturage déjà en place sur une partie du Giessen, ce qui favoriserait la réinstallation des espèces locales.

La diversité floristique d'une prairie dépend du type de gestion qui y est menée. De manière générale, plus la fauche est tardive,

plus la flore pourra atteindre la maturation des graines et ainsi se reproduire. Des espèces communes telles que le Trèfle des prés, la Fétuque, la Brome des prés et la Salicaire commune sont actuellement présentes.

Dans les cours d'eau et les zones humides, on peut observer des plantes aquatiques telles que la Renoncule flottante, l'Iris des marais et le Myosotis des marais. Parmi les espèces plus rares, l'Oenanthe à feuilles de peucedan et la Petite Scorsonère ont été observées pour la dernière fois en 2012.

Les habitats et corridors locaux

Les prairies humides situées entre le Giessen, la Lièpvrette et le Muhlbach constituent l'habitat le plus riche de la commune. Il est impératif de préserver et de renforcer ces prairies grâce à une gestion appropriée, incluant des pratiques telles que la fauche tardive, l'établissement de zones de refuge et l'utilisation minimale d'amendements. De plus, il serait souhaitable d'agrandir ces espaces en réouvrant des prairies communales le long du Giessen (corridor CN12 et C167). La mosaïque paysagère de prairies, de friches et de parcelles agricoles au Sud de la zone urbanisée, le long du corridor C168, devrait également être enrichie par la plantation de haies.

Plusieurs mares et plans d'eau sont présents sur la commune, souvent situés proches des cours d'eau. Pour compléter la trame bleue, il serait judicieux d'étudier la création de mares supplémentaires à divers endroits. Enfin, pour garantir la continuité aquatique des cours d'eau, l'élimination des obstacles est essentielle. Actuellement, on dénombre 8 obstacles sur le Giessen, 6 sur le Muhlbach et 1 sur l'Aubach.

Conclusion

Du fait de ses nombreux cours d'eau entouré de prairies et de zones humides, le territoire est riche en biodiversité et un lieu de transit majeur pour la faune et la flore. Leurs déplacements est cependant limité par les pratiques agricoles sur les prairies, la fragmentation par les routes et les obstacles sur les cours d'eau. Beaucoup d'espèces rares n'ont plus été observées depuis les années 2000. La sauvegarde, la restauration et l'amélioration des milieux naturels y sont incontournables.

Points forts à conserver	Perspectives
Le cours naturel en méandres de la Lièpvrette avec sa ripisylve et prairies	Préserver et appliquer une gestion extensive
Le cours naturel du Giessen avec des bancs de gravier, prairies à papillons et zones humides entre le Muehlbach, la Lièpvrette et le Giessen	Préserver les prairies et zones humides et renforcer avec des mares -> Fiche Action 1
Le Muhlbach avec ses ripisylves, prairies et zones humides	Préserver et appliquer une gestion extensive
Le plan d'eau à l'Est de l'échangeur d'autoroute	Préserver et appliquer une gestion extensive de la prairie
L'Aubach avec ses ripisylves, prairies et zones humides	Préserver et supprimer l'ouvrage à la hauteur de l'Hühnelmühle
Les zones humides sur les anciennes carrières du Dachsloecher	Préserver
Points faibles à améliorer	Perspectives
Ouvrages sur les cours d'eau	Effacement
Pont sur le Giessen (Route de Schenwiller et contournement)	Pose de nichoirs
Espèces invasives très présentes (Robinier faux-acacia, Rénouée du Japon et Balsamine de l'Himalaya)	Limiter l'expansion des espèces invasives par le pâturage ou la coupe répétée

FICHE PROPOSITION

La zone agricole

L'état actuel

On peut distinguer deux zones agricoles. À l'Ouest, quelques cultures se développent de part et d'autre des différents cours d'eau (Lièpvrette, Giessen, Muhlbach, Ribbach) sur des terres humides. La proximité des ripisylves et des lisières de forêt est propice à la faune.

À l'Est, en plaine, se trouve la plus grande zone agricole, principalement dédiée à la culture de céréales (maïs et blé), entrecoupée de prairies et de zones urbanisées, telles qu'une zone artisanale et l'échangeur de l'autoroute. On y observe peu d'éléments paysagers, à l'exception de la ripisylve qui longe un petit fossé humide.

Les enjeux

La faune

Les zones agricoles abritent assez peu d'espèces faunistiques. La plupart sont communes, comme la Buse variable, la Corneille noire ou l'Étourneau sansonnet qui se satisfont de milieux dégradés pour leur recherche alimentaire mais d'autres sont en net déclin comme le Bruant jaune ou le Moineau friquet. Une population de Lièvre d'Europe est présente sur le vignoble et les parcelles agricoles voisines.

La flore

À l'instar de la faune, la flore sauvage est très peu représentée dans ce secteur. Quelques plantes messicoles comme le Coquelicot subsistent timidement en marge de l'une ou l'autre culture. Le Chénopode blanc, une espèce étonnamment résistante aux pesticides, est l'une des seules plantes sauvages

visibles dans les cultures. Enfin, les fines bandes enherbées longeant les chemins agricoles abritent quelques espèces comme le Bleuets des moissons (observée en 2022) qui supportent ces conditions difficiles, entre le broyage régulier et le traitement des cultures environnantes. Côté Ouest la Rorippe des Pyrénées, qui est plutôt rare, préfère les milieux sablonneux humides.

Les habitats et corridors locaux

Étant donné que les parcelles agricoles sont entrecoupées de prairies, de friches et de cours d'eau, la faune peut trouver des habitats à proximité des champs. Le corridor C168, qui assure la connexion avec le réservoir RB46 Grand Ried Centre Alsace, traverse la zone agricole au Sud du village et pourrait être renforcé par la plantation de haies. Cependant, la question du franchissement de l'autoroute plus loin représente un obstacle à cette connectivité. Quelques fines bandes enherbées subsistent le long des chemins agricoles, mais leur taille réduite et leur gestion par un broyage régulier limitent la diversité de la flore et entravent les déplacements de la faune à couvert.

Conclusion

La présence de prairies, de friches et de ripisylves entre les parcelles agricoles contribue à créer une mosaïque paysagère précieuse qu'il est essentiel de préserver et de renforcer. Pour cela, la plantation de haies et une gestion différenciée des bords de champs s'avèrent indispensables. Cependant, la fragmentation des corridors écologiques, notamment due aux routes et à l'échangeur, représente un défi majeur qu'il convient de résoudre.

Points forts à conserver	Perspectives
A l'Est : Parcelles agricoles entrecoupées de prairies ou friches	Protéger et renforcer avec la plantation d'arbustes
A l'Ouest : Parcelles agricoles entrecoupées de prairies humides	Protéger et renforcer avec une gestion extensive des prairies humides
Les quelques vergers au Sud du village	Préserver les vergers existants et renforcer avec de nouvelles plantations => Fiche Action 2
Points faibles à améliorer	Perspectives
A l'Ouest : Risque de pollution des cours d'eau avec des pesticides	Respecter la bande enherbée d'au moins 5 m entre les parcelles agricoles et les cours d'eau
Absence d'une bande enherbée le long d'un fossé humide entre les parcelles	Respecter la bande enherbée d'au moins 5 m entre les parcelles agricoles et les cours d'eau
La tonte régulière des bords de champs et chemins enherbés	Réaliser une gestion différenciée : Fauche tardive

FICHE PROPOSITION

La zone urbanisée

L'état actuel

La zone urbanisée de Châtenois se compose du village historique ainsi que de zone plus récemment urbanisée située le long de la D35. Avec l'implantation de la zone d'activités du Sulzfeld au Nord de la commune, d'une zone logistique à proximité de l'autoroute A35, et d'un centre d'enfouissement sur le versant Ouest du Rotenberg, la superficie urbanisée a quadruplé depuis les années 1950. La fragmentation du territoire due aux voies de circulation est significative, notamment avec la N59, le contournement D1059, la D424, la D35 et l'échangeur autoroutier. Toutefois, la présence de jardins sur les propriétés privées, ainsi que de quelques friches et vergers traditionnels autour du village, contribue à maintenir une certaine biodiversité.

Les enjeux

La faune

Plusieurs espèces se retrouvent dans la zone urbanisée, que ce soit dans les jardins, les vergers relictuels ou sur le bâti pour certaines espèces spécialistes. Parmi elles, des oiseaux comme le Faucon crécerelle, le Serin cini ou le Rougequeue noir nichent au cœur du village. Les vergers abritent eux le Pic vert ou le Grimpereau des jardins, autrefois commun mais devenu plus rare aujourd'hui. D'autres espèces comme le Lérot, le Lézard des murailles ou encore l'Orvet fragile ont également été notées. Les espèces comme l'Oedipode turquoise, le Silène et le Crapaud calamite (2022) profitent des jardins et vergers pour se nourrir et s'abriter. Des Lapins de garennes ont été observées à côté du bassin de rétention d'eau de l'autoroute.

La flore

La flore autochtone spontanée coexiste avec des espèces exotiques que l'on trouve dans les jardins intra-muros. Les espèces sauvages observées sont relativement communes et colonisent les terres pauvres et nues en périphérie des routes, telles que le et la Gesse à feuille de lin. On y trouve également plusieurs espèces invasives, notamment le Sénéçon du Cap, l'Érigéron annuel et le Solidage du Canada.

Les habitats et corridors locaux

Les habitats naturels ou semi-naturels présents dans la zone urbanisée se retrouvent dans les jardins avec ponctuellement des mares et différents types de pelouses allant du gazon régulièrement tondu composé presque exclusivement de poacées, à des gestions différenciées comportant des fleurs fauchées tardivement. Des arbres de hauts jets, fruitiers ou non, exotiques ou locaux, ainsi que différents buissons et arbustes offrent une variété d'habitats favorables à la faune. De la même manière, les quelques vergers encore présents en périphérie du village accueillent des espèces qui y trouvent gîte et couvert.

Cependant, la fragmentation des habitats demeure le principal obstacle au déplacement et à la dispersion des espèces. Il est essentiel que les corridors Nord-Sud, CN4 et C168, retrouvent leur fonctionnalité afin de permettre le déplacement de la faune. Pour ce faire, la création d'un écoduc à faune sur la N59 et la D424 devrait être étudié. L'installation de réflecteurs anticollisions sur les tronçons les plus accidentogènes pourrait améliorer la situation. Il serait également pertinent d'étudier la possibilité de créer un passage à l'Est du territoire, au niveau de l'autoroute A35.

La zone urbanisée demeure néanmoins très dangereuse pour la faune avec les risques liés aux collisions routières ou aux chocs contre des vitres. L'impact des animaux de compagnie, notamment les chats, sur la faune est également très important. Enfin, la continuité écologique concernant la vie du sol (bactéries, champignons, collemboles, vers de terre...) est totalement impossible sur les sols couverts et imperméables (béton, bitume...).

Conclusion

De nombreux aménagements sont possibles dans la zone urbanisée afin de favoriser l'accueil de la faune et de la flore et de diminuer les risques anthropiques. Une opportunité de dialogue s'ouvre également afin d'intégrer l'enjeu sociétal de cohabitation entre l'humain et la faune sauvage.

Polets forts à conserver	Perspectives
La végétation arborée et arbustive des espaces verts	Protéger et renforcer ces habitats par la plantation d'espèces locales
Les dents creuses urbaines	Préserver dans le PLU pour conserver ces corridors en pas japonais
Les jardins de particuliers	Favoriser la gestion écologique (ex : créer un Refuge LPO)
Les espèces patrimoniales de faune (Hirondelles, Poystrilles...)	Protéger et favoriser
Polets faibles à améliorer	Perspectives
La fragmentation des habitats par les routes	Réduire les impacts de la fragmentation du territoire ↳ Fiche Action 3
Limiter l'urbanisation	Éviter la conurbation entre Châtenois et Kirtzheim
L'éclairage artificiel	Réduire la pollution lumineuse
La gestion de la végétation herbucée des espaces verts	Appliquer une gestion différenciée des espaces verts en particulier autour de l'Église Saint-Georges. Ce secteur joue un rôle important sur le C168 Conservation de friches, conservation des arbres morts, à cavités, le lierre...
La gestion des abords de route et voie ferrée	Gestion écologique pour renforcer l'axe Est-Ouest
L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Stopper l'artificialisation et désimperméabiliser les sols
Le franchissement de l'autoroute A35	Grillager les bords des routes

Titre

Diagnostic Trame Verte et Bleue, Piémont des Vosges, Chatenois, LPO Alsace 2025.



Agir pour
la biodiversité

Partenaires financiers



Sources / Informations

Rédaction

Uli CERONE, Arthur KELLER

LPO Alsace - 1 rue du Wisch 67560 Rosenwiller - 03 88 22 07 35 - alsace@lpo.fr - <http://alsace.lpo.fr>

Mise en page

Cathy ZELL

Cartographie et relectures

Chloé GOHN, Valérie-Anne CLEMENT-DEMANGE, Cyril GROOS

Illustrations

Claude DELAMARE

Crédits photographiques

Les photos utilisées pour illustrer ce rapport ont été prises par les rédacteurs. Seules celles provenant d'autres auteurs ont été créditées individuellement.

Bibliographie

UICN France, MNHN, LPO, SEOF&ONCFS (2016) : La Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre Oiseaux de France métropolitaine, Paris, France